

1. CALENDRIER

Publication de l'appel : **MARDI 2 MARS 2021**.

Ouverture de l'appel sur l'application web F.R.S.-FNRS [e-space](#) pour soumission électronique : **MARDI 18 MAI 2021**.

INSTRUMENT	APPEL GRANDS ÉQUIPEMENTS 2021		
	DATES ET HEURES ¹ LIMITES DE VALIDATION ÉLECTRONIQUE SUR E-SPACE		
	PROMOTEUR PRINCIPAL	CO-PROMOTEURS	RECTEUR
Grand équipement GEQ	Vendredi 2 juillet à 14h00	Judi 8 juillet à 14h00	Judi 15 juillet à 14h00

Les décisions d'attribution seront prises lors du Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS en fin d'année civile. Les projets GEQ débiteront le 1^{er} janvier 2022.

2. CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTRUMENT GEQ

DURÉE	OBJET	CO-PROMOTEUR POSSIBLE ?
2 ans	Le GEQ est mono- ou pluri-universitaire.	oui

Une candidature GEQ permet de solliciter un financement pour l'achat d'un équipement ou d'un dispositif expérimental.

Le montant sollicité est supérieur à **200.000 € et inférieur ou égal à 500.000 €**. Dans le cas, d'un équipement dont le coût total est supérieur à 500.000 € et pour lequel un financement complémentaire doit être trouvé, le montant sollicité est au moins égal à 60% du montant restant à couvrir du coût de l'équipement.

En fonction de ses moyens financiers, le F.R.S.-FNRS contribuera à cet achat pour un pourcentage compris entre 60 et 100% du montant sollicité, selon les décisions de son Conseil d'administration.

Les installations techniques spécifiques et dédiées strictement indispensables à l'installation de l'équipement ne sont pas considérées comme faisant partie du coût de celui-ci, ni comme contribution de co-financement de l'institution universitaire du promoteur.

3. REMARQUES PARTICULIÈRES

3.1 Éthique

Depuis 2018, en vue d'alléger le travail des comités d'éthique et d'assouplir les démarches administratives pour les candidats, les chercheurs concernés par les questions éthiques devront remettre au F.R.S.-FNRS leur formulaire accompagné de l'avis du comité d'éthique

¹ Toutes les heures sont exprimées en heure locale de Bruxelles.

uniquement en cas d'octroi. L'octroi effectif sera dès lors conditionné par un avis favorable de celui-ci.

3.2 Mandat sur la politique de libre accès (Open Access)

Le F.R.S.-FNRS soutient le principe du libre accès aux publications scientifiques (Open Access) issues en tout ou en partie des fonds publics. Ce soutien se concrétise par la mise en œuvre d'un mandat institutionnel relatif aux publications en libre accès issues des projets de recherche et des chercheurs financés par le F.R.S.-FNRS, sous le mode de la voie verte – 'Open Access Green Road'.

Le règlement adopté précise les conditions sous lesquelles les récipiendaires de subventions ou bourses du F.R.S.-FNRS devront, dans la mesure du possible, transmettre au dépôt institutionnel dont ils relèvent, tous les résultats publiés de la recherche financée dont ils sont auteurs ou co-auteurs.

3.3 Rappel à la communauté des chercheurs

Toute publication scientifique produite partiellement ou entièrement grâce au soutien financier accordé dans le cadre de l'instrument GEQ mentionnera la source de ce financement : 'This work was supported by the Fonds de la Recherche Scientifique - FNRS under Grant(s) n° (numéro du crédit)'.

4. CONTENU D'UNE PROPOSITION

Les candidats pourront choisir entre le français et l'anglais pour la rédaction de leur proposition. Le choix de l'anglais peut permettre, dans certaines disciplines, d'élargir la base d'experts susceptibles de participer aux évaluations.

Le F.R.S.-FNRS insiste particulièrement sur le **respect scrupuleux des consignes relatives à chaque section** (nombre de pages défini pour les documents à annexer au formulaire...) et rappelle que les Commissions scientifiques sont souveraines quant à l'appréciation du dossier.

ATTENTION : aucune modification ou correction à la proposition n'est acceptée après la date limite de validation prévue pour le promoteur principal.

Le dossier de candidature comporte les principales sections décrites ci-après :

FORMULAIRE

ENCADREMENT ET DESCRIPTION DU PROJET

1. Références de la demande (pour les propositions financées, ces données sont rendues publiques via le [site du F.R.S.-FNRS](#)).
 - **Titre**, en français et en anglais (max. 200 caractères chacun, espaces inclus) et,
 - **Résumé**, en français et en anglais (max. 2000 caractères chacun, espaces inclus).
2. Champs descripteurs
3. Indicateurs bibliométriques
4. Curriculum vitae (max. 5 pages) + Liste de publications² de chaque promoteur/co-promoteur
5. Partie scientifique (voir fichier modèle en page suivante)
6. Plan de gestion (voir fichier modèle en page suivante)
7. Aspects éthiques

² Les promoteurs travaillant depuis au moins 2 ans dans des institutions de la Communauté française de Belgique (CFB) qui ont mis sur pied un système de dépôt institutionnel (DI) doivent obligatoirement soumettre leur liste de publications sous format pdf directement générée à partir de ce dépôt institutionnel, en choisissant le format F.R.S.-FNRS adéquat.

FORMULAIRE

BUDGET

- Équipement demandé (nom et modèle)
- Caractéristiques de l'équipement demandé (choix technique, performances de l'équipement)
- Prix de l'équipement (coût total en euros TVAC)
- Participation sollicitée à charge du F.R.S.-FNRS
- Offres de prix

PARTIE SCIENTIFIQUE ET PLAN DE GESTION - À COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT VIA LES FICHIERS MODÈLES

➤ Fichier modèle [Partie scientifique](#)

1. Thématique(s) de recherche justifiant la demande
2. Informations relatives au promoteur principal (Expertise, publications les plus représentatives, principales réalisations en recherche, composition de l'équipe)
3. Informations relatives au(x) co-promoteur(s) (Expertise...)

➤ Fichier modèle [Plan de gestion](#)

1. Plan de gestion institutionnelle
2. Plan de gestion
3. Retour d'investissement

5. PROCÉDURE DE SÉLECTION (ÉVALUATION EX-ANTE)

Le Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS a adopté le principe d'une **procédure en 2 étapes** :

➤ **Étape 1 : évaluations individuelles**

Chaque proposition est évaluée par plusieurs experts individuels, travaillant à distance, selon une grille d'évaluation connue des candidats (cf. "critères d'évaluation").

➤ **Étape 2 : une Commission scientifique spécifique**

Chaque proposition est attribuée à un rapporteur qui préparera un projet de rapport d'évaluation à partir des évaluations individuelles de la première étape. Ce projet de rapport est discuté, amendé et validé par la Commission scientifique puis transmis au promoteur principal et aux co-promoteurs éventuels après décision du Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS.

Les thématiques couvertes par les experts individuels sont identifiées par une [liste de champs descripteurs](#) ; cette liste reprend les mots clés ERC complétés par des mots clés reflétant les spécificités de la recherche en Communauté française de Belgique.

Le candidat sélectionne de 2 à 6 champs descripteurs par ordre d'importance relative et complète éventuellement ce choix par des mots clés libres. La synthèse de ces informations et le résumé du projet orientent le F.R.S.-FNRS dans sa sélection des experts de l'étape 1.

Le candidat signale éventuellement, en le justifiant, jusqu'à 3 experts qu'il ne souhaite pas comme évaluateurs.

6. CRITÈRES D'ÉVALUATION – RAPPORT D'ÉVALUATION

Le candidat peut consulter le [guide de l'évaluation](#) destiné aux experts pour mieux comprendre comment son dossier est évalué.

Les critères pris en compte dans l'évaluation des candidatures GEQ sont les suivants, en ordre hiérarchique :

CRITÈRES

Qualités des promoteurs et des utilisateurs potentiels de l'équipement :

- CV et publications
- Rayonnement international
- Principales réalisations en recherche

Qualités du(des) programme(s) de recherche :

- Faisabilité
- Méthodologie et pertinence
- Originalité
- Collaborations

Caractéristiques de l'équipement demandé :

- Choix technique et performances de l'équipement
- Nécessité, double emploi potentiel
- Taux d'utilisation
- Capacité d'accueil (expertise, infrastructure)
- Adéquation de l'offre de prix avec l'équipement sollicité

TOUS LES DOCUMENTS, GUIDES, RÈGLEMENTS ET CHARTE DE LA VIE PRIVÉE SONT DISPONIBLES SUR [HTTPS://WWW.FRS-FNRS.BE/FR/REGLEMENTS-GUIDES](https://www.frs-fnrs.be/fr/reglements-guides) ET SUR [HTTPS://WWW.FRS-FNRS.BE/FR/CHARTE-VIE-PRIVEE](https://www.frs-fnrs.be/fr/charte-vie-privee)